



**Cabinet**  
Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 22 octobre 2013

Monsieur Michel Bonsaint  
Secrétaire général  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Bureau 2.54  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez trouver ci-joint, la motion dont nous souhaitons débattre ce mercredi 23 octobre 2013, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

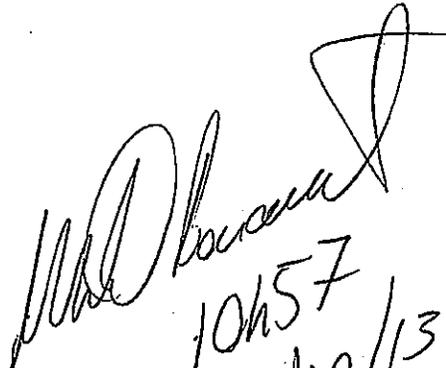
Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,

  
Anik MONTMINY

p.j.

Hôtel du Parlement  
Bureau 2.157  
(Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418 643-1275  
Télécopieur : 418 643-2514

  
10h57  
22/10/13

## AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

*QUE l'Assemblée nationale réitère sa pleine confiance envers l'organisme indépendant du gouvernement qu'est la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;*

*QU'ELLE exige que le gouvernement péquiste s'engage formellement à respecter, dans son projet de loi sur une charte des valeurs québécoises, les droits et libertés de toutes les Québécoises et Québécois tels que garantis par la Charte québécoise des droits et libertés adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1975.*

Présentée par le député de LaFontaine

*LaFontaine*  
*10h57.*  
*22/10/13*